«Il ressort de ce sondage que 88 p. 100 des Canadiennes croient déjà que la femme enceinte ne devrait consommer aucune boisson alcoolisée pendant sa grossesse. De plus, interrogées sur la gravité d'une gamme de facteurs liés à la consommation de boissons alcooliques, neuf Canadiens sur dix, c'est-à-dire 90 p. 100, estimaient que la consommation d'alcool pendant la grossesse était grave. Plus des deux tiers, c'est-à-dire 68 p. 100 de la population, et près de huit femmes sur dix, c'est-à-dire 79 p. 100, considéraient que c'était très grave⁵⁰.»

L'enquête de Decima a également révélé que, parmi les femmes du groupe de 18 à 24 ans, 93 p. 100 estiment que la consommation d'alcool pendant la grossesse «était très grave⁵¹».

Si les résultats de cette enquête sont exacts et représentatifs de la population canadienne, les Canadiens sont très sensibles au fait que la consommation d'alcool durant la grossesse pose des risques manifestes pour le foetus. Le Sous-comité a toutefois certaines réserves au sujet de ces données statistiques.

Tout d'abord, si l'on compare les deux enquêtes relativement à l'avantage perçu de l'abstinence durant la grossesse, les résultats diffèrent quelque peu. Ainsi, dans l'enquête d'Angus Reid, lorsqu'on leur demandait si la consommation d'un peu d'alcool pouvait nuire au foetus, 62 p. 100 des femmes répondaient dans l'affirmative (contre 50 p. 100 des hommes et 56 p. 100 de l'ensemble des Canadiens)⁵². Par contre, selon l'enquête de Decima, comme il a été mentionné plus tôt, 88 p. 100 des Canadiennes estiment que la femme ne devrait pas consommer d'alcool durant la grossesse. Bien que les deux questions n'aient pas été identiques, l'écart de 26 p. 100 entre les réponses des femmes de l'une et l'autre enquête met en doute l'exactitude et la représentativité des résultats.

La nature des questions posées lors de l'enquête du Groupe Reid sème le doute chez les membres du Sous-comité. La question initiale posée était : «Que vous sachiez, la consommation excessive d'alcool par une femme enceinte accroît-elle la possibilité de malformations congénitales chez l'enfant⁵³?» Selon nous, certains mots-clés de la question ont tendance à influencer la réponse. Ainsi, l'expression «consommation excessive d'alcool» susciterait, estimons-nous, une réaction très négative chez le répondant; l'expression qui vient tout de suite après, «accroître les possibilités de malformations congénitales», donne beaucoup à croire que l'alcool peut affecter le foetus et, partant, encourager le répondant à répondre à la question dans l'affirmative.

Le D^r Eric Single, du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, a parlé dans les termes suivants du sondage du Groupe Angus Reid et de la question de la sensibilisation du public :

«. . .il y a certains problèmes méthodologiques et je crois que vous y avez également pensé. Si l'on demande aux gens s'ils sont au courant de quelque chose, quel que soit pratiquement le propos, près de 90 p. 100 répondent par l'affirmative. Il faut donc étudier ces données en détail. Cela ne signifie pas nécessairement que le chiffre de 92 p. 100 soit faux.

Par ailleurs, il y a tout d'abord le niveau de sensibilisation. Même si l'on est bien au courant du problème, en comprend-on vraiment la nature? En outre, nous ne sommes pas tout à fait sûrs des risques que peut engendrer une très faible consommation d'alcool.

Procès-verbaux, fascicule 11, p. 5.

⁵¹ Ibid.

Groupe Angus Reid, «National Reid Poll (1-555-23)», septembre 1991.

⁵³ Ibid.